



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 16/12/2020

Reçu en préfecture le 16/12/2020

Affiché le 16/12/2020

ID : 040-244000857-20201214-DEL2020YD151213-DE



L'an deux mille vingt, le quatorze décembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de CÔTE LANDES NATURE, dûment convoqué le 2 décembre 2020, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de LINXE, sous la présidence de M. Philippe MOUHEL.

Identifiant : DEL2020YD151213

PRESENTS : PRESENTS : Ph. MOUHEL - M. LAVIELLE-D. VEJUX-L. MERLIN-C. SEYS-J. MORA-M. DUVIGNAC-M. RAFFIN-M. LAGORCE-JC CAULE-Th. GALLEA-V. MORA-M. VERNIER-G. NAPIAS-I. LESBATS-J. WATIER-C. GUILLET-G. DUCOUT-V. MORESMAU-A. GOMEZ-M. LAGOUEYTE-D. CLAVERY-C. LUCIANO-JJ. LEBLOND-Ph. TARSOL- N. CAMOUGRAND

ABSENTS : JL BARRERE - D. DUPRAT - K. DASQUET excusé

POUVOIRS : D. DUPRAT à J. MORA

Mme V. MORA est élue secrétaire de séance.

Membres en exercice : 29 Présents : 26 Pouvoirs : 1

OBJET : Convention de partenariat avec la CCI des LANDES.

Considérant la volonté de la Communauté de Communes CÔTE LANDES NATURE de réaffirmer la collaboration avec la Chambre de Commerce et d'Industrie des Landes dans le domaine du développement économique

Considérant que depuis l'adoption de la loi NOTRe en août 2015, les intercommunalités (EPCI) disposent de nouvelles compétences en matière de développement économique : aides à l'immobilier d'entreprises, accueil des nouvelles entreprises, gestion et aménagement de zones d'activités intercommunales, aides directes, politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire, promotion d'activités économique comme tourisme :

Considérant les rôles et missions de chacun, l'objectif est d'engager entre la Chambre de Commerce et d'Industrie des Landes et la Communauté de Communes CÔTE LANDES NATURE, un partenariat privilégié en direction des commerces, prestataires de service et industriels ainsi que plus largement de l'économie du territoire autour d'ambitions communes telles que :

- Animer conjointement la Communauté économique du territoire et faire vivre une culture économique locale partagée sur l'ensemble du territoire,
- Mettre en œuvre les stratégies et des plans d'actions de développement économique et territorial autour notamment des programmes, schémas et dispositifs de l'Etat, du Département des Landes et de la Région Nouvelle Aquitaine,
- Contribuer collectivement à la professionnalisation des acteurs et au développement du tissu économique,
- Participer à donner une image économique dynamique du territoire couvert par la Communauté de Communes
- Valoriser les collaborations et les contractualisations entre les deux parties.

Considérant la proposition de la CCI des LANDES d'un accord cadre conventionnel

Sur proposition de M. le Président,

Après délibérations, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

Art 1 : d'approuver l'accord cadre avec la CCI des LANDES pour une collaboration et un accompagnement dans le domaine du développement économique.

Art2 : d'autoriser M le Président à signer la convention relative à cet accord-cadre.

Monsieur le Président est autorisé à signer toutes les pièces concernant la présente délibération.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Président.

Philippe MOUHEL

